



Fiche 4: Principales références réglementaires

■ EUROPEENNES

Directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (ERU)

Journal officiel n° L 135 du 30/05/1991 p. 0040 – 0052

Guide de définitions de cette directive (version février 2008) disponible en téléchargement sur http://texteau.ecologie.gouv.fr/images/guide_definitions_eru.pdf

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE) *Journal officiel n° L 327 du 22/12/2000 p. 0001 – 0073*

■ FRANÇAISES

Code Général des Collectivités locales:

Articles R. 2224-6
R. 2224-11
R. 2224-15

Code de l'Environnement

Articles	R.214-6	Paragraphe III et	R.216-6
IV			R214-15
	R.214-8		R214-18
	R.214-32		R214-35
	R.216-1		R214-39

Code de la Santé Publique

Articles R.1331-1
R.1331-10

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (1) NOR: DEVX0400302L – LEMA

Décret n° 2006-880 du 17 juillet 2006 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques

Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Lien sur le texte :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=6F5B79BDA58F30616D7F8AFB9C555F91.tpdila12v_1?cidTexte=JORFTEXT000031052756&dateTexte=29990101

Complété par les **notes techniques** suivantes:

-- Note technique du 07 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté

Lien sur le document : [http://www.assainissement.developpement-](http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil/03_AC/Note%20technique%20du%207%20septembre%202015.pdf)

[durable.gouv.fr/recueil/03_AC/Note%20technique%20du%207%20septembre%202015.pdf](http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil/03_AC/Note%20technique%20du%207%20septembre%202015.pdf)

-- Note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction. **Lien sur document :**

[http://www.assainissement.developpement-](http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/documents/note_technique_RSDE_STEU_2016_signeeDEB.pdf)

[durable.gouv.fr/documents/note_technique_RSDE_STEU_2016_signeeDEB.pdf](http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/documents/note_technique_RSDE_STEU_2016_signeeDEB.pdf)

-- Note technique du 07 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21

juillet 2015. **Lien sur document :** [http://www.assainissement.developpement-](http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil/03_AC/Note%20technique%20du%207%20septembre%202015.pdf)

[durable.gouv.fr/recueil/03_AC/Note%20technique%20du%207%20septembre%202015.pdf](http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil/03_AC/Note%20technique%20du%207%20septembre%202015.pdf)

+ **Commentaire technique de l'arrêté** est disponible sur les sites internet du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (portail assainissement), à l'adresse suivante : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/services.php>

- [Editorial Direction de l'Eau et de la Biodiversité - Commentaire technique Arrêté 21 juillet 2015](#)
- [Commentaire technique Synthèse des dispositions introduites par l'arrêté du 21/07/2015](#)
- [Commentaire technique Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement](#)
- [Commentaire technique Partie 2 Autosurveillance](#)
- Comment Technique Partie 3 relatif EVALUATION DE LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT (en cours d'élaboration)
- + Ainsi que d'autres documents d'accompagnement tel
- [Logigramme accompagnant la note technique du 7 septembre 2015](#)
- [Synthèse prescriptions techniques relatives aux systèmes d'assainissement collectif](#)
- [Guide de définitions ERU version 2 \(métadonnées des données diffusées\)](#)

Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Circulaire du 06 novembre 2000 relative à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalents habitants ;

Circulaire du 28 juillet 2005 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000, ainsi qu'à la démarche à adopter pendant la phase transitoire (2005-2007),

Circulaire du 19 octobre 2005 relative à la mise en conformité des performances de traitement des eaux usées urbaines avec les exigences définies par la directive européenne 91/271/CEE/du 21 mai 1991;

Circulaires du 8 décembre 2006 et du 17 décembre 2007 relatives à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes soumises aux échéances des 31 décembre 1998, 2000 et 2005 en application de la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Circulaire du 7 mai 2007, définissant les « normes de qualité environnementales provisoires » (NQEp) des 41 substances impliquées dans l'évaluation de l'état chimique des masses d'eau ainsi que des substances pertinentes du programme national de réduction des substances dangereuses dans l'eau ;

Circulaire du 15 février 2008 ayant pour objet les instructions pour l'application de l'arrêté interministériel du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport, au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité et aux dispositifs d'assainissement non collectif, recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO. Instructions applicables à l'assainissement collectif

Circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées. Cette circulaire précise les modalités de mise en place d'une surveillance de la présence de certains micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées

Textes complets téléchargeables sur www.legifrance.gouv.fr et <http://eur-lex.europa.eu/> et <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil.php>

Contact :

Laëtitia Bacot – Chargée d'animation du réseau Autosurveillance des réseaux GRAIE –
laetitia.bacot@graie.org